

Département des Landes  
Commune de LAUREDE

Nombre de Conseillers en  
exercice : **11**  
Nombre de Conseillers  
présents : **08**  
Nombre de Procurations  
de vote : **00**  
Nombre de Conseillers  
votants : **08**

## PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de LAUREDE



Séance du 30 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Michel ROUSSEL, Maire, en session ordinaire.

Membres présents : ROUSSEL Michel, ROMERO Jean-Michel, CASACA Manuel, GAUTHIER-LAFAYE Vincent, LACAULE Bruno, ROUSERE Anne, TRAITAT David, VINCENT Pierre.

Absente excusée : BERGE Christophe, CARRINCAZEAUX Sébastien, PAUNOVIC Christel.

Secrétaire de séance : TRAITAT David

Date de convocation : 23 mai 2024.

### Ordre du Jour

1	-	Désignation du secrétaire de séance
2	-	Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2024
3	DCM/12	SYDEC : éclairage public – devis déplacement candélabre salle des fêtes
4	DCM/13	Amis du Haut-Rhin : subvention 85° anniversaire
5	-	Questions et Informations Diverses
		<i>Aménagement paysager du bourg</i>
		<i>Trésorerie : analyse financière de la Commune</i>
		<i>Taxe d'Aménagement : informations</i>
		<i>Subventions communales : attribution 2024</i>
		<i>Retour de Jumelage : informations et organisation manifestation</i>
		<i>Elections Européennes : bureau de vote du 09 juin 2024</i>
		<i>INSEE – Recensement de la Population</i>
		<i>Présentation Vidéo-Protection par la Gendarmerie</i>

#### **Point 1 : Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire désigne Monsieur David TRAITAT, en qualité de secrétaire.

#### **Point 2 : Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2024**

Chaque conseiller municipal a été destinataire du Procès-Verbal de la séance du 20 mars 2024. Monsieur le Maire demande si des observations sont à noter. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Point 3 : DCM2024/05/012 : SYDEC -Eclairage Public- Déplacement candélabre éclairage public salle des fêtes**

Votants	08	Contre	0
Pour	08	Abstention	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de déplacement d'un candélabre d'éclairage public à proximité de la salle des fêtes pour cause de travaux de voirie. Il présente le devis établi par le SYDEC qui se décompose comme suit :

Montant estimatif TTC	4 563 €
TVA	714 €
Montant HT	3 849 €
Subventions apportées par : SYDEC	2 117 €
<b>Participation Collectivité Totale</b>	<b>1 732 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus.
- **ACCEPTE** le devis estimatif détaillé par le SYDEC.
- **PRECISE** que le paiement de la participation communale sera réalisé sur les fonds libres de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Réception en préfecture le : 13/06/2024

**Point 4 : DCM2024/05/013 : Landais Amis du Haut-Rhin - Subvention 2024**

Votants	08	Contre	0
Pour	08	Abstention	0

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par le Président de l'association Landaise des Landais Amis du Haut-Rhin sise à SOUSTONS, faisant part de l'organisation en août 2009 du déplacement de Landais en Alsace afin de commémorer le 85<sup>e</sup> anniversaire de l'évacuation des Haut-Rhinois dans les Landes.

Ce périple engage des frais financiers très élevés et une subvention est sollicitée auprès des communes adhérentes, jumelées ou ayant des adhérents de l'association.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

1. **d'ATTRIBUER** une subvention de 200 € à l'association Landaise des Landais Amis du Haut-Rhin sise à SOUSTONS.
2. **d'IMPUTER** cette dépense à l'article 6748 du Budget 2024.
3. **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Réception en préfecture le : 13/06/2024

**Point 4bis : DCM2024/05/013A : Abroge et Remplace la délibération du Conseil Municipal**

**N° 2024-05-13-DEL suite à une erreur matérielle.**

<b>Votants</b>	<b>08</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>08</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par le Président de l'association Landaise des Landais Amis du Haut-Rhin sise à SOUSTONS, faisant part de l'organisation en août 2024 du déplacement d'Alsaciens dans les Landes, afin de commémorer le 85<sup>e</sup> anniversaire de l'évacuation des Haut-Rhinois dans les Landes. Ce périple engage des frais financiers très élevés et une subvention est sollicitée auprès des communes adhérentes, jumelées ou ayant des adhérents de l'association. Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal DECIDE :

1. **d'ATTRIBUER** une subvention de 200 € à l'association Landaise des Landais Amis du Haut-Rhin sise à SOUSTONS.
2. **d'IMPUTER** cette dépense à l'article 6748 du Budget 2024.
3. **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Réception en préfecture le : 21/06/2024*

**Point 5 : Questions Diverses**

**1. Aménagement paysager du bourg**

Concernant l'aménagement paysager du bourg, Monsieur le Maire signale que l'entreprise LASSABE a débuté les plantations et l'engazonnement sera fait en suivant pour avoir un résultat correct avant l'été. Un devis complémentaire a été sollicité pour du paillage (environ 1 000€) et pour la fourniture de l'arrosage intégré (1 823 € TTC). La location d'une mini-pelle sera nécessaire pour réaliser les tranchées, Monsieur le Maire se charge de cette partie de travaux.

**2. Trésorerie : analyse financière**

Monsieur le Maire signale aux Elus que Mr MARCHAL, Conseiller Décideur Local à la Trésorerie de Saint-Sever, a réalisé une analyse financière de la Commune pour 2023. Après étude des différentes actions financières (immobilisations, dotations, réserves, subventions, emprunts...) le bilan est positif : la commune dispose d'un fonds de roulement (excédent de ressources) stable (minimum 6 mois de fonctionnement) et une capacité d'autofinancement de 46 € par habitant. Ce fonds de roulement permet de financer les besoins en trésorerie dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

**3. Taxe d'Aménagement**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune a été prise en séance du 13 avril 2016 portant le taux à 2 % avec une validité de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2019. Toutefois, le taux et les exonérations peuvent être modifiés tous les ans. Après questionnement auprès de la DDTM Urbanisme, si aucune modification n'est apportée à cette délibération, la reconduction est tacite et ne nécessite pas de redélibérer sur ce sujet.

#### **4. Subventions communales 2024**

Monsieur le Maire précise que lors du vote du Budget Primitif 2024 des crédits ont été inscrits au titre des subventions pour associations (article 65748), cependant les montants sont à repenser.

Subventions attribuées et montants :

Dénomination	Montant subvention
ADMR-Mugron	200,00
Amicale Sapeurs-Pompiers-Mugron	100,00
Assoc.Départ.Conjoints Survivants	50,00
Chalosse Football Club-Laurède	1 500,00
Les Amis de Blotzheim-Laurède	400,00
Lous Esbéritys dé Laourède - Laurède	250,00
Les Moments Musicaux de Chalosse-Laurède	200,00
Le Comité des Fêtes - Laurède	1 000,00
Pala Laurédienne - Laurède	500,00

#### **5. Retour de Jumelage**

Monsieur le Maire signale que le retour du 14° jumelage Lando-Alsacien se fera à LAUREDE les 23 et 24 août 2024. Le vendredi, nos Amis Blotzheimois seront accueillis au Musée de Marquèze par la Commune et l'association locale « Les Amis de Blotzheim ». La journée festive du samedi 24 août où la population Laurédienne sera conviée, marquera le point officiel de cet anniversaire. Le choix du traiteur s'est porté sur Mr Mathieu PERIN, un orchestre local animera la journée et un photographe sera présent pour immortaliser cette occasion.

Pour terminer, la journée du dimanche 25 août 2024 sera dédiée au 85° anniversaire de l'Evacuation des Haut-Rhinois vers le Sud-Ouest et la manifestation se déroulera à SOUSTONS.

#### **6. Elections Européennes**

Monsieur le Maire rappelle le scrutin du 09 juin 2024 relatif aux Elections Européennes. Le Bureau de Vote est constitué et la convocation sera envoyée à chaque Elu. Mr David TRAITAT, précise qu'il sera absent ce jour-là.

#### **7. INSEE - Recensement**

Monsieur le Maire précise que le recensement de la population se tiendra du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Il signale que Madame la Secrétaire de Mairie assurera la fonction de coordonnateur et il se charge de contacter Madame BEHOTAS Véronique, agent technique, pour voir si elle accepterait le rôle d'agent recenseur.

#### **8. Vidéo-Protection**

En amont de la séance, Monsieur le Maire signale l'intervention de Mr Lilian MARTIN, correspondant sureté de la Gendarmerie, afin de présenter la démarche de vidéo-protection pour les collectivités. Un diaporama est diffusé expliquant les procédés pour la mise en sécurité. Si cette intervention est validée par le Conseil Municipal, il conviendra de réfléchir sur le nombre d'enregistreur en espérant réduire le nombre d'incivilités rencontrées sur le territoire communal.

Tous les points de la réunion ayant été étudié, la séance est levée à 22 H 10.